



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

ORGANISATION GENERALE

- Comme mentionné dans le projet pédagogique, la plaine est accessible aux enfants de 3 à 12 ans, avec un maximum de 65 enfants accueillis par semaines. Elle se veut un lieu où les mots : **respect, coopération, solidarité**,... ont un sens. Les enfants ont l'occasion de s'y épanouir, de s'exprimer, d'échanger et de partager.
- La plaine de jeux propose des **activités journalières** (jeux, bricolage, atelier culinaire, psychomotricité, chant, danse, natation, excursions, visites) auxquelles les enfants peuvent participer activement. La plaine doit être abordée comme **un lieu de détente** mais il est important de ne pas la confondre avec une garderie ou une école de vacances.
- Les **activités** de la plaine commencent **à 9h00** et se terminent **à 16h00**. Une **garderie** est prévue **à partir de 7h45**, avant les activités et **jusque 17h00**, après les activités.
- Pour des mesures évidentes de sécurité, les parents sont tenus de prévenir, la coordinatrice et les animateurs s'occupant de l'accueil, qui vient rechercher l'(les) enfant(s) en fin de journée. En aucun cas, sauf autorisation parentale **écrite**, l'enfant n'est autorisé à sortir seul des enceintes de la plaine.
- L'enfant vient uniquement avec **son repas de midi** (sandwich ou tartines et une friandise éventuelle). Durant ce repas, une **soupe** est **proposée** gratuitement à l'enfant. Deux **collations** sont prévues gratuitement durant la journée (collation = eau nature ou aromatisée + biscuit, yaourt ou fruit).

INSCRIPTION ET PAIEMENT

- Pour faciliter l'organisation et la mise en place des activités et des animations, nous exigeons **des inscriptions par semaine complète** (pas d'inscription à la journée). La connaissance préalable du nombre d'enfants permet en outre de constituer des groupes fixes et favorise la stabilité.
- L'**inscription** est **obligatoire avant** toute **participation** à une plaine de jeux. Nous avons un nombre maximum d'enfants à ne pas dépasser tant pour des raisons d'assurance que pour le respect du taux d'encadrement imposé par le décret ONE.
- Cette inscription préalable est **officialisée dès réception du paiement** dû **par enfant**.
- Le **prix de participation** à la plaine est de **45€ par semaine et par enfant**. Notez qu'à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille, le coût s'élève à 35€ par semaine.

N.B. : Pour certaines activités, **un supplément** peut être demandé afin de payer les frais comme l'entrée lors d'excursions, les déplacements en train ou en car.

- Le **report de paiement ou remboursement** est envisageable uniquement sur présentation d'un **certificat médical** endéans la semaine qui suit l'absence. Cette éventualité reste à l'appréciation de la coordinatrice et non systématique.
- Nos **polices d'assurance RC Groupement** et RC Administrateur contractées auprès d'ETHIAS Assurances couvrent les participants à nos activités. En cas de dommages, la coordinatrice

de plaine possède les formulaires de déclarations à compléter (ou contacter la secrétaire de Asbl par mail stephanie.collignon@anhee.be)

REGLE DE VIE ET ORGANISATION PRATIQUE

- La plaine de jeux n'est pas un lieu où tout est permis. Les enfants devront respecter les **règles de vie** comme le **respect** d'autrui et des locaux, la **politesse**,...
- Une Charte sera élaboré dans chaque groupe en début de plaine. Dans la mesure où les règles ne sont pas respectées, des sanctions appropriées seront prises par les responsables. Ceux-ci favoriseront des sanctions « positives » et éviteront bien sûr toute sanction humiliante et corporelle. Ils informeront les parents des difficultés rencontrées avec l'enfant, en espérant qu'un échange et une confiance pourront s'établir sous de telles dispositions.
- Nous souhaitons que les **effets personnels** (manteau, cartable, boîte à tartines,...) **portent le nom et prénom** de votre (vos) enfant(s) afin d'éviter des pertes excessives. En fin de plaine, les objets perdus seront réunis en un même lieu et tenu à votre disposition.
- **Il est strictement INTERDIT d'apporter des objets personnels** tels que jeux, mp3, Gsm, PSP, cartes de jeux, ballon de foot en cuir...et/ou de l'argent, l'Asbl déclinera toutes responsabilités en cas de perte, vol ou détérioration.
- Nous recommandons fortement de prévoir des **vêtements de rechange** ainsi que des langes si votre enfant n'est pas encore propre. Pour tous et par très beau temps, une **casquette** ou un chapeau devront se trouver **OBLIGATOIREMENT** sur la tête sans lesquels l'enfant ne pourra pas participer aux activités extérieures (des lunettes de soleil sont facultatives).
- Pour des mesures d'hygiène évidentes, il est demandé aux tout petits qui désirent faire la sieste, d'apporter leur propre couverture, coussin et doudou.
- De la crème solaire (écran total) sera offerte aux enfants lors des activités extérieures et sera appliquée par l'enfant. Si vous désirez que votre enfant soit protégé par un type de crème en particulier, pensez à le mettre dans son sac à dos.

Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez rencontrer ou contacter
la secrétaire des plaines – Collignon Stéphanie 0488/401 672